



Comment rédiger ce courrier si délicat.

Par **Twirl**, le **16/09/2008** à **09:42**

Bonjour,

Je me permets de venir demander votre aide, car à ce jour je ne sais comment m'y prendre....

Je vous explique :

Je suis divorcée depuis plus de 5 ans et mon ex et moi ne cessons de nous battre en justice pour la garde de notre fils âgé de 8ans maintenant.

A ce jour j'ai la garde, confirmée par la Cour d'Appel.

Toutes ces guerres blessent mon petit bout, et ce malgré mes multiple discussion pour tenter de lui faire comprendre que ce n'est absolument pas sa faute et que son père, comme moi, l'aimons vraiment très très fort.

Mon enfant est vraiment en grande souffrance et a, je pense besoin d'aide. Je voudrais l'aider au maximum, et je pense que nous devrions nous faire aider pas un spécialiste (pédopsychiatre, psychologue ou autre)

Au vue des réactions agressives et vives de son père, j'ai peur de lui écrire pour l'en informer et pour lui demander son autorisation. Mais je ne veux, ni "punir" mon fils de cette aide, ni faire cela dans le dos de son père (ce serait bien trop "dangereux")

J'ai besoin d'aide, de conseil afin d'arriver à rédiger ce courrier sans qu'il puisse se retourner contre moi. Aidez moi s'il vous plait. Mon fils s'auto détruit et est perturbé. J'ai tout essayé pour détendre les choses, pour déculpabiliser mon petit ange et pour l'aider. Mais je me suis rendue compte que seule je n'y arriverai pas. Mon enfant a droit au bonheur et à être aider.

Aidez nous s'il vous plait.

Merci mille fois, vraiment, merci

Bien à vous

Par **Marion2**, le **16/09/2008** à **09:45**

Bonjour Twirl,
Vous n'avez pas besoin de l'accord de votre ex mari pour que votre fils consulte un pédopsychiatre ou un psychologue.

Par **Twirl**, le **16/09/2008** à **09:49**

Si je ne l'en informe pas, et s'il ne me donne pas son accord ; n'est ce pas un non respect de son autorité parental?
Merci de votre réponse. Merci du fond du coeur

Par **Marion2**, le **16/09/2008** à **10:46**

Pour emmener votre enfant chez un médecin, juridiquement, vous n'avez pas besoin de l'autorisation de votre mari et l'inverse est valable pour lui.
Bon courage

Par **Twirl**, le **16/09/2008** à **11:12**

Merci de tout coeur.
Je vais donc pouvoir agir pour aider mon fils. Il mérite tant d'avoir une vie "normale", comme beaucoup d'autres enfants dans la même situation.
Je vais donc, sans crainte, pouvoir prendre un rendez-vous chez un spécialiste.
Merci merci